



UNE PAGE D'HISTOIRE

Les élections municipales: une grosse machine!

Les élections municipales du 7 novembre approchent à grands pas! L'organisation d'un tel scrutin n'est pas de tout repos pour notre administration municipale, qui joue dans l'ombre un rôle incontournable pour le bon déroulement de ce moment incontournable sur lequel repose notre démocratie.

AVIS PUBLIC.

Aux Electeurs Municipaux du Village de Granby.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité Locale du village de Granby qui ont droit de voter à l'Élection de Conseillers Municipaux, se tiendra en la Salle de l'Église de ce Village dans le village de Granby, dans la dite Municipalité, LE JOUR LE 7 NOVEMBRE, à dix heures de l'après-midi, afin de procéder, à et suite à l'Élection de sept Conseillers pour la dite Municipalité, conformément à "l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860".

J. G. COWIE,
Maire.

Des origines du village jusqu'au début du XX^e siècle, les personnes éligibles au droit de vote étaient énumérées par le secrétaire-trésorier du village aux procès-verbaux de la municipalité. Les gens figurant sur cette liste devaient alors correspondre aux critères légaux de l'époque: être un «sujet de

Sa Majesté» masculin âgé d'au moins 21 ans, être propriétaire ou être locataire tout en détenant un bien-fonds, avoir résidé dans la municipalité durant l'année précédant l'élection et avoir payé ses taxes. En fait, la liste électorale est principalement basée sur le rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Le droit de vote aux femmes célibataires et propriétaires ainsi qu'aux veuves n'apparaît qu'en 1892 aux élections municipales, mais elles ne peuvent toujours pas se porter candidates.

Les élections ne visent alors qu'à élire les membres du conseil, au nombre de sept à l'époque. Les élus choisissent ensuite parmi eux celui qui occupera le rôle de maire pour la durée du mandat. Il faut attendre l'adoption du code municipal de 1916 pour que la population puisse élire elle-même, par suffrage direct, le candidat à la mairie. Le mandat des élus, d'abord de deux ans, s'étire à trois ans en 1944 pour atteindre quatre ans en 1968, la même année que l'implantation du suffrage universel pour tout adulte de 18 ans et plus.

Cette année, les élections municipales auront lieu le dimanche 7 novembre prochain

Si le rôle du greffe au sein d'une municipalité est primordial à la bonne marche des affaires du conseil, il l'est autant sinon plus lors de toute élection municipale. La greffière ou greffier agit d'office en tant que présidente ou président d'élection et veille en conséquence à coordonner l'organisation du scrutin, à embaucher et à former le personnel électoral, à recevoir les candidatures, à dresser la liste électorale, à superviser le déroulement de l'élection et le dépouillement du vote, puis à proclamer les candidates et candidats élus au terme de celui-ci. De son côté, la trésorière ou trésorier de la Ville assure le contrôle du financement politique et des dépenses électorales de tous les candidats et candidates.

Grâce à la rigueur de ce processus et au dévouement du personnel électoral, nos candidates et candidats ainsi que la population granbyenne peuvent compter sur un processus juste et équitable et sur des résultats fiables à chaque scrutin. Nous remercions tout le personnel à l'œuvre lors des jours de scrutin et encourageons tous nos citoyens et citoyennes à exercer leur droit de vote le 7 novembre. jevote.granby.ca

C'est jour de vote en 1958. La salle du conseil de l'hôtel de ville sert alors de lieu de votation.



Photo : Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P052 fonds Valère Audy



Photo : Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P063 fonds Paul-O. Trépanier

Il revient à la greffière ou au greffier de procéder à l'assermentation des candidates et candidats élus au conseil et à la mairie après l'élection, comme le fait ici Donat Brosseau pour le maire Paul-O. Trépanier, en 1964. Ce geste symbolique officialise le début du mandat de nos élus et élues.



Quelques membres du conseil municipal du Canton de Granby, qui siègent jusqu'en 1988 à l'hôtel de ville de Granby, prennent la pose autour de David Bouchard, maire du Canton de 1937 à 1963.

Photo : Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P042 fonds Jean-Paul Matton

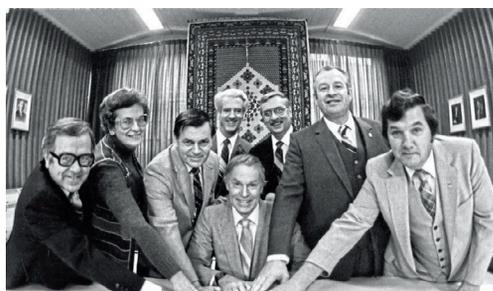


Photo : Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P063 fonds Paul-O. Trépanier

Le conseil municipal élu en novembre 1981 prend la pose suite à son assermentation.



Photo : Société d'histoire de la Haute-Yamaska, P050 fonds La Voix de l'Est

Yolande Comeau, première femme élue au conseil municipal en 1973, s'adresse aux Granbyennes et Granbyens présents dans la salle du conseil lors d'une cérémonie de clôture des mises en nomination, en vue des élections municipales de novembre 1985.

